hautes études
Sorbonne
arts et métiers

heSam

université

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance du 16 avril 2015

Etaient présents :

Laurent Carraro, Bernard Kahane, Frank Bournois, Philippe Boutry, Chantal Cases, Philippe Barbat, Joachim Bitterlich, Marie-Christine Lemardeley, Jean-Claude Waquet, Jean Da Silva, Jean-Marc Lehu, Julie Le Mazier, Benjamin Salesse

Assistaient au Conseil :

Benoit Forest représentant du Recteur, Patrick Mounaud, Bruno Mengoli, Henri Pigeat, Bruno Mengoli, Bernard Racimora, Eric Pélisson, Jean-Gilles Hoarau, Hugues Brunet.

Excusés :

Olivier Faron (pouvoir à Frank Bournois), Nathalie Loiseau (pouvoir à Laurent Carraro), Philippe Durey (pouvoir à Laurent Carraro), Antoinette Le Normand-Romain (pouvoir à Philippe Barbat), Odile Quintin, Henri Lachmann, Bruno Racine, Isabelle This Saint Jean, Patricia Falguière, Pascal Antoine, Julie Le Mazier (pouvoir à Benjamin Salesse), Philippe Hoffmann (pouvoir à Jean-Marc Lehu), Catherine Robin (pouvoir à Benjamin Salesse), Xavier Roy, Dominique Jacomet.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 19 décembre 2014
2. Retrait d'établissement
3. Statut et règlement intérieur
4. Rémunération des intervenants du Centre Michel Serres
5. Affaires financières
    a. Compte financier 2014
    b. Titres restaurant
    c. Autorisation de cession de matériel non-utilisé
6. Point d'informations sur l'établissement public
7. Questions diverses

En introduction de la séance le Président Laurent Carraro fait part de deux informations :

Madame Claudie Haigneré a quitté la présidence d'Universcience pour intégrer l'Agence Spatiale Européenne, par conséquent elle démissionne du présent conseil d'administration ; le président tient à saluer la fidélité et l'attention particulière qu'elle a toujours portées à heSam.

Il accueille avec plaisir Madame Marie-Christine Lemardeley, Adjointe à la Maire de Paris, chargée de l'enseignement supérieur de la recherche et de la vie étudiante, qui porte au sein de cette assemblée l'avis de la Ville de Paris.

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 19 décembre 2014

Le Président demande si le procès-verbal appelle des remarques ou des questions et en l'absence de réponse il soumet au vote.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 19 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

2 - Retrait d'un établissement

Par courrier du 6 mars le directeur de l'Ecole Nationale des Chartes, Jean-Michel Leniaud, a informé le président du souhait de l'établissement de se retirer de la ComUE heSam et de rejoindre PSL.

Le Président propose de prendre acte de cette démission et des modifications qu'elle implique dans la composition du présent conseil d'administration.

3 -Statuts et règlement intérieur

Le Président distribue un document qui explicite, sous forme de frise, l'évolution de la ComUE au fil du temps, de la fin de l'année 2014 jusqu'à la fin du premier semestre de l'année 2016.

Le processus d'adoption des statuts a débuté dans chaque établissement membre le 1er janvier 2015. A ce jour, tous les établissements les ont adoptés à l'exception de deux d'entre eux ; l'ENSCI Les Ateliers qui les adoptera lors du son conseil d'administration du 5 mai 2015 et le CNRS qui organisera un conseil d'administration extraordinaire au courant du mois de mai 2015.

Après adoption définitive par l'ensemble de nos établissements, nos statuts pourront être présentés au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) en mai ou en juin 2015. Ainsi la promulgation par décret des statuts de la ComUE pourrait avoir lieu à l'été 2015.

Un groupe de travail sera prochainement chargé de rédiger le règlement intérieur de la ComUE, à l'initiative du présent conseil. Ainsi la séance du conseil d'administration de septembre 2015 nous permettrait d'adopter ce règlement intérieur et d'amorcer le processus électif durant l'automne 2015. A la fin de cette même année 2015, le budget sera adopté par le conseil d'administration.

Le début de l'année 2016 verra la désignation des administrateurs des collèges 2 et 3. Nous pourrons alors procéder à l'élection du président de la ComUE lors du conseil d'administration du 4 mars 2016.

Nous aurons préalablement engagé la recherche pour ce poste dès l'automne 2015, les nouveaux statuts prévoyant que le président exercera ses fonctions à temps plein.

Philippe Boutry intervient pour rappeler que les statuts de la ComUE ont été adoptés à une très large majorité par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne le 10 mars 2015. Cependant, il veut souligner l'importance d'associer à la rédaction du règlement intérieur les étudiants et les représentants du personnel de l'université qui en ont clairement exprimé le souhait.

Le Président souhaite, avant d'aborder la discussion de la rédaction du règlement intérieur, donner la parole à Madame Marie-Christine Lemardeley Adjointe à la Maire de Paris, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante.

Marie-Christine Lemardeley expose qu'à la demande de la Maire de Paris une de ses missions est l'accompagnement des ComUEs parisiennes.

La commune de Paris est particulièrement attentive aux questions immobilières et à celles relatives à la vie étudiante, pour lesquelles elle peut apporter un réel soutien.

Elle est d'ores et déjà investie dans le projet « Campus Condorcet », notamment dans les nouveaux locaux situés Porte de la Chapelle.

S'agissant de la vie étudiante, elle rappelle l'engagement de Madame Anne Hidalgo sur le logement, ainsi que le projet de construire mille logements étudiants par an et qui a été couronné de succès pour cette première année de mandat.

En collaboration avec l'Adjoint chargé de la santé, elle a décidé d'améliorer la santé des étudiants. En effet, force est de constater chez cette population une carence de soins et un problème de prévention. Par ailleurs, les efforts se portent sur l'accueil des étudiants étrangers, notamment dans leurs démarches d'obtention de

visa. A ce titre, elle rencontrera prochainement les différents acteurs concernés, parmi lesquels figurent les responsables des services des relations internationales des différents établissements.

S'agissant de l'insertion professionnelle des étudiants, un programme d'accompagnement des jeunes diplômés parisiens est mis en place.

Enfin, suite à l'appel à projets du budget participatif 2014, auquel heSam a répondu, plusieurs initiatives ont vu le jour, dont un espace de travail collaboratif étudiant / entreprise. Les différents projets sont actuellement examinés et une réponse sera donnée en juin 2015.

Le Président remercie Madame Lemardeley puis il reprend la discussion sur les modalités de rédaction du règlement. Le groupe de travail sera constitué des membres suivants :

- des représentants des établissements membres, qui assureront la représentativité de leur diversité ;

- des représentants élus au conseil d'administration, choisis par collège ;

- du Délégué général de la ComUE, Hugues Brunet, qui assurera le suivi des débats et des rédactions.

Il souligne l'intérêt de travailler en comité resserré afin d'optimiser le processus de rédaction, en veillant à ce que toutes les sensibilités de la communauté soient représentées ; et demande à chacun d'apporter le plus grand soin à la circulation de l'information qui devra diffuser largement au-delà du cercle du groupe de travail.

Benjamin Salesse se félicite de la mise en place du comité de rédaction qui prendra en considération les sensibilités des différents collèges.

4 - Rémunération des intervenants du Centre Michel Serres

Le Président invite le conseil à examiner le document rédigé par Alain Cadix qui présente le Centre Michel Serres et ses activités actuelles. Le Centre a développé son activité autour du concept de semestres, pendant lequel des étudiants se réunissent par groupes de huit à douze autour de projets à caractère pluridisciplinaire portés par des donneurs d'ordre publics ou privés.

La page 3 du document présenté fait état de la montée en puissance du Centre, pour atteindre en milieu d'année 2016 un nombre donné d'étudiants concernés. Le nombre de projets actuels atteint d'ores et déjà l'objectif fixé à quinze. Le nombre d'étudiants mobilisés est quant à lui largement dépassé, avec des groupes totalisant aujourd'hui 150 étudiants pour un objectif à terme de 90. Ces chiffres illustrent l'important succès rencontré par le dispositif.

Le premier projet concerne l'estuaire de la Seine et développe les problématiques d'aménagement du territoire. Parmi les entreprises concernées, on compte Saint-Gobain et d'autres sociétés de plus petite envergure.

Il invite les administrateurs à consulter les livrets de présentation des projets, qui témoignent de la qualité des rendus.

La page 4 du document détaille les disciplines concernées, d'une part, tous les champs de notre ComUE sont représentés, notamment l'ingénierie, la géographie, la philosophie, le droit et l'architecture. D'autre part, d'autres disciplines sont convoquées selon les nécessités des projets, comme l'hydrologie pour le projet précité.

Par ailleurs, le diplôme Michel Serres créé en septembre 2014 associe des cours de masters habituels à des projets d'innovation développés dans le cadre des semestres Michel Serres. Les discussions sont en cours afin de permettre que ce diplôme d'établissement mène à l'obtention du grade de master.

Le Président soumet au vote la délibération concernant les rémunérations nettes à titre accessoire des intervenants du Centre Michel Serres à compter du 1er janvier 2015 (voir annexe 1- tableau des rémunérations)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - Affaires financières

A) Compte financier 2014

La parole est donnée à l'Agent Comptable, Jean-Gilles Hoarau, qui fait une relecture rapide du compte financier tout en précisant que ce compte financier 2014 aurait dû être approuvé avant le 31 mars 2015 ; il conviendra d'anticiper l'approbation du compte financier du prochain exercice, désormais fixé par décret au plus le tard le 28 février de l'année suivante.

Pour l'exercice 2014, le budget prévisionnel s'élevait à 6,5 millions d'euros. Il a été réalisé en dépenses à hauteur de 5,9 millions d'euros ; pour les recettes, la prévision s'élevait à 6,364 millions d'euros, elle a été réalisée à hauteur de 5,489 millions d'euros.

Le taux d'exécution des charges de personnel et des recettes concernant les ressources propres est notable, en dépit des sommes engagées qui restent peu significatives par rapport à l'ensemble. Néanmoins, il conviendra à l'avenir de se rapprocher de l'exécution, afin de présenter un budget prévisionnel de trésorerie très proche de la réalité, en droits constatés mais également en décaissements et en encaissements.

Comme les années précédentes, les reversements représentent la majeure partie des dépenses pour l'exercice 2014.

Pour la première fois cette année, les frais de gestion – d'un montant de 539 000 euros – apparaissent en dépense pour les bénéficiaires de la subvention et en recette pour l'établissement.

Quant aux charges du personnel, qui ont augmenté depuis 2012 (leur montant est passé de 316 943 euros en 2012 à 793 637 euros en 2013 puis à 927 165 euros en 2014), elles restent inférieures aux prévisions.

Le récapitulatif des emplois en ETP intègre le personnel extérieur pour mesurer le poids effectif de la masse salariale dans l'établissement, en dépit du fait que ce personnel ne représente pas, pour l'établissement, une charge en termes de salaires.

Les recettes de fonctionnement sont constituées pour une majeure partie par la subvention ANR perçue au titre de l'exercice 2014. Les frais de gestion sont également inclus dans ces recettes.

Les comptes de résultat des différents exercices font apparaître un déficit dès la première année examinée. Ce déficit, qui s'élève aujourd'hui à 416 000 euros, n'est pas surprenant, compte tenu du budget prévisionnel de l'exercice 2014, qui présentait un déficit de 327 000 euros. Toutefois, il entraîne une insuffisance d'autofinancement de 402 838 euros.

Le montant du fonds de roulement est actuellement de 3 806 156 euros. Il s'élevait à 4 610 787 euros à la fin de l'année 2013.

Néanmoins, l'établissement présente une trésorerie très satisfaisante, au regard du budget exécuté. Les opérations à venir permettent de rester optimiste, en dépit d'un budget assez mince qu'il conviendra de surveiller.

Benoît Forêt s'interroge sur le pourcentage peu élevé des charges de personnel : est-il dû à une surévaluation initiale ? De plus il observe que les effectifs diminuent entre 2013 et 2014 alors que le niveau des charges de personnel augmente de 50 %. Pouvez-vous nous expliquer cette augmentation ?

Hugues Brunet répond qu'un certain nombre de projets inscrits de façon prévisionnelle n'ont pas été mis en œuvre par le programme Paris Nouveaux Mondes (PNM), et il rappelle que ce programme a connu des conditions difficiles à l'automne dernier ; ce qui eut des conséquences en termes de personnel.

Jean-Gilles Hoarau ajoute que les recettes ont été également touchées par les difficultés liées à ce programme.

Hugues Brunet précise que les effectifs sont présentés à la date du 31 décembre et non sur l'ensemble de l'année. Par conséquent, on ne dispose pas du nombre total de personnels ayant travail sur le programme PNM durant l'année 2014 ceci explique l'apparente contradiction constatée.

Philippe Barbat demande une explication sur l'augmentation des charges locatives entre 2012 et 2014 ?

Hugues Brunet répond qu'un décalage s'est produit sur le dernier trimestre de 2013, pris en compte dans l'exercice 2014 ; le bail signé en fin d'année 2011 se situait en deçà du plafond autorisé par l'Etat, c'est-à-dire à 400 euros le mètre carré hors taxes et hors charges. Aujourd'hui, le loyer s'élève à 180 000 euros toutes taxes comprises, pour une surface de 420 m^2. Ce montant reste donc cohérent avec les revalorisations en vigueur.

Benjamin Salesse demande ce que recouvre l'augmentation de la documentation générale entre 2013 et 2014 ; quel est aujourd'hui le champ de diffusion des livrets du Centres Michel Serres présentant les projets ?

Le Président répond que les livrets ne sont pas en vente, ils sont actuellement édités en nombre limité pour des raisons de coût.

Cependant, une réflexion approfondie sur la valorisation de ces documents est indispensable. Leur consultation au sein de chaque établissement membre lui semble un préalable incontournable. Pour une diffusion plus large, il conviendrait d'envisager une édition numérique.

Hugues Brunet ajoute que l'augmentation qui concerne la ligne « la documentation générale » est due au doublement des groupes de travail des semestres Centre Michel Serres ce qui a nécessité la mise à disposition d'un volume équivalent de documentation.

Le Président soumet au vote la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration de l'établissement public « Hautes Etudes Sorbonne Arts et Métiers » dit heSam Université réuni le 16 avril 2015 arrête le compte financier 2014 à la somme de :

- *5 935 364 euros en dépenses dont 29 283 euros de dépenses d'investissement ;*
- *5 489 932 euros en recettes.*

Le Conseil approuve le compte financier 2014.

Le résultat déficitaire de l'exercice 2014 de 416 149 euros vient en déduction des réserves. »

Le compte financier 2014 est adopté à l'unanimité

B) Titres restaurant

Hugues Brunet fait observer que les dispositions légales en matière de restauration collective n'étaient pas respectées, c'est la raison pour laquelle il était souhaitable de mettre en place ce dispositif. Puis il fait lecture de la délibération présentant le contexte qui amène à l'attribution de titres restaurant ; le Président soumet au vote la mise en place de titres restaurant.

L'attribution de titres restaurant aux salariés de l'établissement public d'heSam Université est approuvée à l'unanimité.

C) Autorisation de cession de matériel non utilisé

Hugues Brunet expose que d'une part, la politique d'amortissement de l'établissement public heSam Université n'a jamais été déterminée et d'autre part, un personnel travaillant sur le programme PNM nous a informés de son souhait de garder le matériel informatique dont il disposait.

Le Président soumet au vote la délibération suivante :

« Le prix de vente sera déterminé selon la règle de calcul suivante :

VA – {(VA/durée dépréciation) * x (an)} = Prix de vente

La dépréciation est pratiquée linéairement selon les durées suivantes :

Informatique	*: 3 ans*
Mobilier	*: 10 ans*
Matériel de bureau	*: 5 ans*
Matériel scientifique	*: 10 ans*
Matériels divers	*: 10 ans*

Pour les matériels totalement dépréciés, la cession pourra être faite au prix du marché ou à titre gratuit. Les bénéficiaires des cessions pourront se faire au profit des membres d'heSam Université, des personnels d'heSam Université ou à défaut à un tiers. »

La délibération est approuvée à l'unanimité

6 - Point d'informations sur l'établissement public

Le Président explique qu'une réflexion sur l'identité et la dénomination de la ComUE a été entamée et doit s'achever à l'été 2015. Elle prend en considération les départs de plusieurs établissements initialement membres de la ComUE.

S'agissant du contrat de site, le Président rappelle que le texte a été adopté lors du précédent conseil d'administration du 19 décembre 2014. Par ailleurs, deux des établissements concernés par ce contrat – l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le CNAM – l'ont adopté, y compris leur volet spécifique. S'agissant de l'ENSAM le volet spécifique du contrat ne peut pas être approuvé, car il n'est pas encore rédigé. Néanmoins, nous attendons une date de signature formelle avec l'Etat. Ce contrat de site implique des moyens dont des créations de postes. Leur mise en place effective se heurte encore à des difficultés d'ordre administratif et

financier. En effet, l'intervention conjointe de l'Etat, du rectorat et de l'établissement public rend ce processus complexe. Dans les faits, ce sont plusieurs postes effectivement alloués pour les années 2014 et 2015 qui ne sont toujours pas pourvus.

Hugues Brunet précise que l'établissement public n'est pas RCE et que les emplois du Titre 2 sont rémunérés directement sur le budget de l'état. De ce fait l'établissement public perd le bénéfice des périodes déjà écoulées pendant lesquelles ces postes ne sont pas pourvus. Pour autant, nous sommes prêts à accueillir ces nouveaux collaborateurs. En effet, notre notification de plafond d'emplois en tient désormais compte ; les fiches de postes sont établies et validées par la DGESIP ; des candidats ont été auditionnés. Cependant il faudra finaliser avec le Rectorat l'ingénierie administrative des contrats. Une délégation de signature au président de l'établissement sera possible mais tout cela demande un certain délai.

Benoît Forêt répond que l'attribution de ces postes a été réalisée après le début de l'année. Or l'organisation des concours administratifs était déjà programmée pour l'année 2014. Aussi, l'établissement public n'a pas pu bénéficier de cette dynamique. Néanmoins, un détachement ou une ouverture de contrat sont toujours envisageables dans l'attente des prochains concours.

Le Président précise qu'il s'agit de postes de non-titulaires dans un premier temps, donc non concernés par l'organisation de concours.

Point d'information sur le Programme Paris Nouveaux mondes :

Le Président rappelle la demande, adressée en octobre 2014 par le Commissariat général à l'investissement (CGI) auprès de l'ANR, de cesser tout versement concernant ce programme. Au moment de notre dernier conseil d'administration de décembre 2014, nous étions en négociation avec le CGI et le Ministère pour débloquer à nouveau les fonds nécessaires.

Concernant les fonds, 9 millions d'euros avaient déjà été utilisés en octobre 2014 sur les 13 millions d'euros versés. Les 4 millions restants étaient engagés sur des actions à plus long terme, tels des contrats doctoraux et des programmes annexes.

Lors des négociations, le CGI a remis en cause des actions entreprises sur de longues durées comme les programmes NExT ou Synergies. De ce fait, la remise en cause concernait également l'utilisation des 13 millions d'euros.

A l'issue de ces négociations, l'utilisation des 13 millions d'euros a été actée, afin de poursuivre les actions engagées. En outre, nous avons obtenu un accompagnement complémentaire au-delà de cette somme de 1,5 million d'euros. Ces fonds moins importants que la dotation initialement prévue permettront néanmoins aux établissements d'heSam de poursuivre la dynamique PNM et de préparer le deuxième programme d'investissements d'avenir (PIA 2). Si le principe est acté, il reste encore à signer l'avenant.

Dans ce nouveau cadre, un appel à projets Recherche a d'ores et déjà été lancé, qui sera suivi prochainement d'un appel à projets Formation. Ils préfigureront le projet PIA 2 précédemment déposé.

L'appel à projets Recherche, communiqué aux établissements début avril 2015, durera un an. Concernant l'appel à projets Formation, une réunion se tiendra début mai 2015.

Philippe Boutry remercie le président de la ComUE et ses collaborateurs pour leur engagement dans ces négociations délicates. Le bilan du programme PNM sera essentiel pour notre candidature au PIA 2. C'est pourquoi il convient de poursuivre et clore avec succès notre engagement sur ce programme.

Par ailleurs, il se félicite du lancement des appels à projets recherche sur les cinq axes définis dans le cadre du PIA 2. Cette anticipation a été particulièrement appréciée des équipes de recherche de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. En effet, les sommes engagées favorisent la mobilisation des chercheurs dans la perspective du PIA 2.

Néanmoins il exprime ses regrets concernant les contrats doctoraux, particulièrement maltraités par le Rectorat. En effet, leur attribution aux grands établissements s'est opérée au détriment des universités, particulièrement de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Par ailleurs il interroge le Président sur l'avancée du dossier « Sciences sociales » lancé dans le cadre du programme PNM qui concerne le financement des licences.

Le Président répond que Denis Pelletier lui a adressé des propositions qu'il va étudier prochainement.

Le Président poursuit sur l'appel à projets Formation : la commission chargée de sa rédaction a été saisie du sujet important de la *diplomation*. Il rappelle que la ComUE n'a pas pour vocation de devenir un opérateur de formation. En revanche, elle pilote un certain nombre de programmes comportant des actions de formation, comme les diplômes du Centre Michel Serres. C'est pourquoi la commission doit étudier la possibilité de labellisation par la ComUE de tout diplôme qui serait délivré par l'un des établissements membres. Ainsi la distinction serait clairement établie entre les actions de la ComUE et celles de ses membres considérés comme opérateurs de formation. Cette commission se réunira au début du mois de mai 2015.

Point d'information sur Le programme Confluence :

Concernant le programme Confluence qui répond à l'appel à projet du PIA 2, le présent conseil dispose du texte transmis à l'ANR.

Le Président tient à féliciter les équipes pour la mobilisation dont elles ont fait preuve dans l'élaboration de cette réponse et ce, dans des délais très courts. Elle témoigne d'un véritable engagement commun, puisque la rédaction de ce document a réuni 200 personnes environ venant de tous les champs couverts par notre communauté.

Notre réponse peut être jugée comme étant assez atypique pour plusieurs raisons.

La gouvernance du programme n'a pas été distinguée de la gouvernance de la ComUE. De plus, cette dernière a été considérée comme devant s'adapter à la manière de conduire le projet collectivement.

Le programme « Confluence » a été construit en tant que projection en termes d'actions de nos établissements. Il a été développé sur cinq thématiques – « Industries & territoires », « Risque, régulation, qualité », « Dynamique des objets », « Learning to create », « Afrique en devenir » - et sur deux axes transverses – le numérique et le partenariat.

Ainsi la gouvernance de la ComUE est le reflet de cette projection. En effet, elle comptera cinq vice-présidents correspondants aux cinq thématiques et deux vices présidents correspondants aux deux axes. A contrario, elle ne présente aucun vice-président dédié à la formation ou à la recherche. Ceci constitue un signal fort pour dissiper toute équivoque sur une soi-disant vocation de la ComUE à devenir un opérateur de formation ou de recherche. En revanche, ces deux derniers sujets sont pris en charge par des commissions de coordination dédiées.

Cette présentation s'écarte des canons en la matière mais correspond pleinement à l'identité de notre communauté. De plus, elle met en exergue la capacité de la ComUE à aborder des sujets – dans des

problématiques sociales, sociétales voire économiques – qu'aucun de ses établissements membres ne peut aborder seul.

De plus, on déjà été lancé auprès de nos membres des appels à candidatures concernant des chargés de mission sur les cinq thématiques, selon les deux axes, ainsi que des coordinateurs pour les activités de la communauté, telle la formation. Les réponses sont attendues au mois de mai 2015.

Concernant le calendrier du PIA 2, la candidature a été déposée le 21 janvier 2015. L'audition de présélection aura lieu le 22 avril 2015. Si notre projet est sélectionné, le dossier sera remis au plus tard début septembre 2015. La sélection définitive aura lieu en janvier 2016.

Philippe Barbat s'interroge sur les réponses aux appels à projet recherche, quel est le public concerné dans les établissements destinataires ?

Le Président répond que le public visé est extrêmement large, puisqu'il comprend toute personne susceptible de participer à des actions de recherche collective. De plus, au-delà de la communauté de chercheurs, il peut s'agir de personnes en quête d'équipes pour alimenter une thématique clairement définie. L'objectif est la réunion des différents acteurs afin de pouvoir lancer des axes de recherche originaux et durables.

Ainsi l'accent est mis sur l'émergence de problématiques intéressantes, plutôt que sur la production de livrables. Ces problématiques qui engageront l'avenir de l'établissement devront être définies pour le milieu d'année 2016.

Le Président livre une dernière actualité : la ComUE a organisé la finale heSam du concours « Ma thèse en 180 secondes » le vendredi 10 avril 2015. La finaliste, une doctorante du CNAM, se rendra à Nancy le 3 juin 2015 pour les finales nationales. Nous lui souhaitons bonne chance.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses le Président lève la séance à 10h30

- ***Annexe 1 :*** *tableau des rémunérations des intervenants du Centre Michel Serres*

ANNEXE 1

(Point 4 – Rémunération des intervenants du Centre Michel Serres)

Vu la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu le décret n°2010-1751 du 30 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « HESAM » ;

Vu Arrêté du 3 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1989 relatif aux taux de rémunération des heures complémentaires ;

Vu l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur;

Vu la convention attributive d'aide n° ANR-11-IDEX-0006-02 du 21 janvier 2013 pour le projet « Paris Nouveaux Mondes » ;

A compter du 1er janvier 2015, les rémunérations nettes à titre accessoire pour les activités ci-dessous sont fixées comme suit en application de l'arrêté du 9 août 2012 susvisé :

Exemples d'activités	**Fonctions / Activités**	**Arrêté du 9 août 2012**	**Rémunération nette horaire**
Activités générales	Jury d'admission ou final	Article 8 : Audition des candidats, épreuves orales, Epreuves pratiques (pm : 9,50€ à 15€)	**15 €**
Semestre Michel Serres	Chef de projet d'innovation interdisciplinaire	Article 2 : Formation théorique comportant des exercices d'application (pm : 30€ à 50€)	**50 €**
	Adjoint au chef de projet d'innovation interdisciplinaire		
	Expert disciplinaire ou formateur		
Semestre et Diplôme Michel Serres Passerelles	Conférencier	Article 2 : Conférences occasionnelles inédites (pm : 80€ à 150€)	**150 €**
Passerelles	Formation théorique	Article 2 : Formation théorique (pm : 80€ à 150€)	**62 €**

A compter du 1er janvier 2015, les taux de rémunération des heures complémentaires dans la cadre de l'arrêté du 3 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1989 sont fixées comme suit :

Objet	Fonctions / Activités	Arrêté du 3 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1989	Rémunération nette horaire
Diplôme Michel Serres	Formation théorique / pôles disciplinaires et ateliers semestre 1	Article 1: Cours	**62 €**
	Formation théorique comportant des exercices d'application / modules travaux / tutorat de stages	Article 1: Travaux dirigés	**41 €**
	Formation théorique comportant des exercices d'application / non concerné pour l'instant	Article 1: Travaux pratiques	**27 €**